

N°1

EFGL

INFOS



Le réseau  
de transport  
d'électricité



De gauche à droite :

Mme Claude BREVAN, Garante de la concertation publique,  
Commission Nationale du Débat Public  
M. Michel MOLY, Président du Parc naturel marin du Golfe du Lion  
M. Alain FERRAND, Maire du Barcarès  
M. Jean-Mathieu KOLB, Directeur projet EFGL  
M. Jean-Marc BAGUET, Pilote de projets raccordements, RTE  
Mme Agnès LANGEVINE, Vice-présidente de la Région Occitanie,  
chargée de la transition écologique et énergétique  
M. Michel PY, Maire de Leucate



## Réunion de préfiguration du Comité de liaison Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL)

Une étape préalable

Le Comité de liaison du projet des Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL), s'est réuni pour la première fois mardi 20 juin 2017 à 10h dans la salle du Conseil de la mairie de Barcarès.

Cette étape préalable au lancement de la concertation publique qui se tient du 27 juin au 27 septembre 2017, a réuni plus d'une cinquantaine de personnes du monde politique, associatif, socio-économique, universitaire et professionnels de l'environnement, de la pêche et du tourisme.

La réunion a démarré par une introduction de l'animatrice, Virginie Galligani, qui a rappelé l'objet de cette réunion du Comité de liaison et présenté les intervenants.



## Mot de bienvenue d'Alain Ferrand, maire du Barcarès

Après avoir remercié les participants de leur présence, M. le maire a notamment insisté sur le fait qu'il s'agit d'un projet clé pour le territoire à construire en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux dans le respect de l'environnement.

« Ce projet est un élément clé de la transition énergétique mais aussi du Plan Littoral 21 engagé par la Région Occitanie. C'est un projet d'avenir ». Et Alain Ferrand de confirmer que sa ville s'est positionnée dès le départ sur le projet et y est favorable. « Pour en faire une véritable vitrine environnementale et un laboratoire de génie écologique. Ce projet doit retenir l'adhésion de tous. Il est donc important de prendre en compte toutes les sensibilités. Je félicite ENGIE et ses partenaires pour l'initiative de cette consultation ». Avant de rappeler qu'ENGIE a volontairement saisi la CNDP afin d'avoir un garant dans le cadre de la concertation, mais aussi par souci de bien faire partager l'information, de recueillir les avis et de valoriser les échanges avec les acteurs locaux. « Nous sommes fiers d'être une ville pilote pour ce projet. La ville du Barcarès sera à vos côtés pour vous aider dans vos démarches d'information et de communication ».



## Claude Brévan, garante de la concertation

En préambule, Mme la garante a indiqué qu'elle était membre de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle a aussi rappelé son expérience dans le domaine de l'éolien offshore puisqu'elle a présidé le débat public sur le parc éolien de Courseulles-sur-Mer en Normandie. Mme Brévan a rappelé qu'elle était garante de la sincérité et de l'accessibilité des informations mises à disposition du public et précisé que ces informations n'étaient pas réservées à des grands spécialistes même si l'on peut avoir plusieurs niveaux de lecture sur le projet. Par ailleurs, son rôle vise à garantir la possibilité pour chacun de s'exprimer, c'est à dire de donner son avis, qu'il soit pour, qu'il soit contre, qu'il s'interroge, qu'il ait des questions.



Son rôle ne consiste pas à émettre un quelconque avis sur le projet, elle s'en tiendra à une position de neutralité. Chacun peut s'exprimer librement et les maîtres d'ouvrage doivent pouvoir répondre aux questions dans la mesure de leurs connaissances. Concernant cette concertation, Mme Brévan considère que c'est un projet ambitieux dans son principe mais restreint dans sa taille et qu'il faut adapter les dispositifs de débat en conséquence. « Avec le maître d'ouvrage nous sommes convenus de ne pas multiplier le nombre de réunions publiques et le nombre de rencontres avec le public. Car il faut voir, dans un premier temps, si le public au sens large va se mobiliser autour de ce projet. Le nombre de contacts avec le public pourra évoluer en fonction de l'intérêt et des demandes formulées par le public ».

La difficulté dans l'organisation de cette concertation tient à la diversité de la population susceptible d'être concernée au Barcarès et à Leucate : résidents permanents, résidents secondaires et touristes. Tous les acteurs doivent pouvoir participer aux réunions publiques. On peut avoir de la part du grand public des a priori, notamment en matière d'impacts environnementaux qu'il est important de confirmer ou d'infirmer. Les personnes en charge direct de ces questions légitimes devront y apporter des réponses. Il est donc important que les acteurs qui participent au Comité de liaison participent aussi aux réunions publiques. La communication qui est associée au projet permettra de constater la mobilisation du public.

La garante a insisté sur l'existence du site internet dédié au projet, où les gens peuvent poser des questions et émettre un avis. Il est important de le faire savoir.

Elle a rappelé, pour clore son propos, qu'elle rédigera un bilan écrit à la fin de la concertation qui sera joint au dossier de demandes d'autorisations des maîtres d'ouvrage.



Avant de poursuivre les interventions à la tribune, l'animatrice donne la parole à la salle pour recueillir les questions et les réflexions sur le projet.

Catherine Cochet, Conseillère entreprise en environnement et énergies renouvelables à la CCI des Pyrénées-Orientales a posé la question des retombées pour les entreprises locales qui seraient sollicitées pour les travaux dans le respect de l'environnement. Monsieur Roquelaure, Directeur Général des Services de la ville de Port-La Nouvelle a rappelé que les deux projets de Quadran et d'ENGIE étaient très importants pour l'extension portuaire. Tout en se félicitant d'être présent à ce Comité de liaison, il a rappelé que la ville de Port-La Nouvelle sera particulièrement attentive au projet.

Johann Schlosser, représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a évoqué la préservation du milieu en tant que représentant de l'Etat et gestionnaire du domaine maritime. « *Les éoliennes se trouvant ancrées sur le sol de la mer, nous sommes attentifs à la préservation du milieu.* » Il a rappelé que la DDTM sera une des administrations qui participera à l'élaboration du cahier des charges relatif à l'occupation du domaine public maritime.

Le maire de Saint-Laurent de la Salanque, Alain Got a évoqué pour sa part le raccordement électrique des éoliennes qui va s'effectuer sur sa commune et souhaite en savoir davantage sur le mode opératoire de ce raccordement.



## Intervention de Jean-Mathieu Kolb, Directeur du projet EFGL

Jean-Mathieu Kolb salue les participants venus en nombre et plus particulièrement les maires du Barcarès, Alain Ferrand, et de Leucate, Michel Py, de Saint-Laurent de la Salanque, Alain Got, ainsi que la garante, Mme Brévan, le Parc naturel marin en la personne de son président Michel Moly, et Agnès Langevine, vice présidente de la Région Occitanie. Dans la période de concertation à venir avec le public, il est important de mobiliser tous les acteurs pour informer les habitants permanents, les propriétaires de résidences secondaires et la population estivale. La démarche de concertation leur permettra de venir prendre connaissance du projet, de s'informer et de donner leur avis. Elle durera 3 mois, du 27 juin au 27 septembre 2017.



### • L'origine du projet

En s'appuyant sur une série de diapositives présentées aux participants, JM KOLB présente tout d'abord la zone projet qui a été définie dans le cadre d'une concertation réalisée en 2015 sous l'égide de l'Etat, des préfets de Région et du préfet maritime en associant le Conseil maritime de façade et qui a mobilisé, localement, le Parlement de la Mer, le Parc naturel marin et le Comité Régional des Pêches. C'est sur ce zonage que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a lancé un appel à projet en août 2015. C'est donc sur cette zone que le projet EFGL a répondu et a été retenu le 3 novembre 2016.

### • Les porteurs du projet :

ENGIE, grand groupe énergétique, 1<sup>er</sup> opérateur éolien et solaire en France et un des gros employeurs de la région Occitanie avec 5 700 agents. Aux côtés d'ENGIE, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que EDP Renewables, 4<sup>ème</sup> opérateur d'éolien dans le monde et le 2<sup>ème</sup> groupe au monde à avoir mis à l'eau un prototype d'éolien flottant au large des côtes portugaises et qui apporte une expertise technique au projet EFGL.

Il est apparu important de structurer une équipe d'expérience qui connaît les énergies marines. Ces 3 partenaires travaillent déjà ensemble sur des grands projets, comme ceux des éoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport ou celui de Yeu-Noirmoutier

Et comme ces deux projets, le projet EFGL est associé à RTE, maître d'ouvrage du raccordement électrique au réseau de transport d'électricité.

## Jean-Marc Baguet, directeur des projets flottants au sein de RTE

C'est l'opérateur du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension qui a la mission de raccorder tous ses clients. RTE est très heureux de travailler aux côtés d'ENGIE pour raccorder ce projet. L'éolien flottant est un levier extraordinaire pour réussir la transition énergétique. C'est une fierté pour RTE d'apporter son expérience et son savoir-faire sur les travaux terrestres et sous-marins.

Jean-Marc Baguet a conclu son propos en rappelant les enjeux de délai avec la mise en service attendue fin 2020, avec, à la clé, la réussite de la filière. Toute l'équipe projet est mobilisée.

### • Les partenaires du projet

Jean-Mathieu Kolb a présenté les partenaires industriels : Principe Power dimensionne et dessine le flotteur. Eiffage est l'ensembleur en charge de sa construction. General Electric, anciennement Alstom, fournit les éoliennes qui seront installées sur les flotteurs.

## Un prototype testé avec succès au large du Portugal pendant cinq ans

Le prototype d'une éolienne flottante dotée de la même technologie de flotteur a été confrontée à des vagues de 17m sans incidence aucune sur la structure. Le projet EFGl s'appuie sur ce retour d'expérience technique et environnementale.

### Caractéristiques techniques

Il s'agit ici d'installer dans des fonds marins de 70 m des éoliennes sur des structures flottantes reliées au sol par des lignes d'ancrages. Un des avantages de cette technologie est qu'au lieu de réaliser la logistique de l'assemblage sur site, en mer, on le réalisera au port.

La puissance prévue de ces futures éoliennes : 6 MW. contre une éolienne terrestre 2 MW en moyenne. Ces éoliennes produiront 24 MW, l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une ville de 50 000 habitants.

La mise en service des éoliennes interviendra fin 2020. Elles seront exploitées pendant 20 ans. La réussite de ce projet est un élément clé avant d'envisager une suite à cette technologie avec des fermes commerciales.

D'autres pays comme le Japon, les Etats-Unis et la Norvège sont engagés dans un même processus. Plus vite les pays mettront à l'eau leur technologie, plus ils seront en capacité demain d'être leaders de cette nouvelle filière.



### Technologie et réalisation 100% française dans le cadre d'un calendrier serré

*"Le projet doit passer encore beaucoup d'étapes avant d'être acté et décidé".*

La conception du flotteur et des ancrages sera réalisée par Principle Power dont le centre d'ingénierie pour ce projet se situe à Aix-en-Provence. La construction des flotteurs sera réalisée dans le chantier d'Eiffage à Fos-sur-Mer qui dispose d'une rampe de mise à l'eau. L'ingénierie des turbines sera réalisée à Nantes, leur assemblage à Saint-Nazaire et la construction des pales des éoliennes à Cherbourg. La base industrielle pour l'assemblage des éoliennes sur les flotteurs, étape finale de la construction, sera située dans le port de Port-La Nouvelle.



Depuis le début de l'année 2017, des études environnementales sont menées. Elles mobilisent une dizaine de sociétés en Occitanie, notamment l'étude d'impact environnementale pilotée par la société nîmoise BRL Ingénierie. Ces études portent à la fois sur les milieux physiques, naturels et humains. Le dépôt des demandes d'autorisations administratives devrait intervenir début d'année 2018. S'en suivra une instruction administrative d'un an, avec une enquête publique. La décision finale d'investissement dans ce projet sera prise en 2019.

## La localisation des 4 éoliennes

Jean-Mathieu Kolb évoque la localisation du parc pilote en expliquant que la première éolienne sera à environ 16 km des côtes et les autres un peu plus loin. Il est expliqué que la zone initiale de l'appel à projet de l'ADEME de 150km<sup>2</sup> a été réduite à une aire d'étude de 45km<sup>2</sup> puis de 16km<sup>2</sup> après concertation avec le parc naturel marin, le comité régional des pêches et au vu des éléments apportés par des études environnementales et de caractérisation du site. C'est au sein de cette zone que le projet a privilégié un scénario d'implantation avec l'éolienne de tête située dans le Fuseau de Moindre Impact (pour le raccordement) validé durant la phase de concertation Fontaine.

Jean-Marc Baguet, RTE, a rappelé le travail mené pour identifier le Fuseau de Moindre Impact pour le raccordement en tenant compte des différents enjeux. C'est tout le travail en cours et qui sera alimenté lors de cette concertation. En mer, le tracé est tout droit avec peu d'enjeux environnementaux.

## Présentation du rôle du Comité de liaison

Stéphanie Massin, Responsable du Développement du projet

Ce Comité de liaison a vocation à être pérenne et est mis en place pour toute la durée de vie du projet, développement, construction, exploitation et démantèlement. C'est son ambition.

Il s'agit d'un organe de consultation et d'information sur tous les aspects du projet pour faciliter son suivi par l'ensemble des acteurs du territoire. Il sera piloté par les deux maîtres d'ouvrages, RTE et LEFGL.

La fréquence de réunion du Comité de liaison est fixée entre 2 à 3 rencontres par an pour partager les éléments d'information. Il s'agit de fixer des points de réunions à des moments clés du projet, notamment à l'occasion de la constitution du suivi environnemental qui se tiendra sans doute à l'automne 2017. On peut imaginer une autre réunion avant le dépôt des autorisations prévu en mars 2018. Un autre moment clé sera le lancement de la construction mi 2019.

Stéphanie Massin indique que l'étude d'impact sur l'environnement a été lancée. Les premières campagnes d'état initial des milieux sont engagées pour des premiers résultats sans doute fin août et qui pourraient être en partie restitués au public au moment de la dernière réunion publique en septembre.

Par ailleurs, Stéphanie Massin précise qu'une période de réserve a été proposée après le dépôt des autorisations en mars 2018, l'objectif étant de ne pas entraîner de confusion entre les responsabilités des maîtres d'ouvrage et celles du Parc naturel marin.



## L'engagement de la région Occitanie dans l'éolien flottant : Agnès Langevine, Vice-présidente de la Région Occitanie en charge de la transition énergétique et écologique

Madame la vice-Présidente insiste sur l'engagement fort de la Région auprès des maîtres d'ouvrage des deux fermes pilotes d'éoliennes à Gruissan et Leucate/Barcarès. Elle précise que la Région s'est engagée sur un investissement conséquent pour l'extension du port de Port-La Nouvelle dont les infrastructures seront utilisées par les maîtres d'ouvrage. C'est un investissement de 210 millions d'euros pour la phase 1. L'enquête publique concernant cette extension sera menée fin 2017.

La Région est engagée pour conduire sa propre stratégie de développement d'une filière autour de l'éolien flottant. En partenariat avec les CCI et le Pôle Mer, la Région travaille à structurer cette filière industrielle, mais également à mettre en place des formations car ce sont des projets qui vont fortement contribuer à développer l'emploi local. Mme Langevine a insisté sur l'ambition de la Région en matière d'énergies renouvelables et son inscription dans une démarche de transition énergétique puisque la Région a lancé une démarche "Région à énergie positive" (REPOS) le 26 juin qui intègre un scénario de 3GW d'éolien flottant d'ici à 2050. Pour donner un ordre de grandeur, à fin 2015 l'ensemble des consommations d'énergie étaient couvertes par 19% d'énergies renouvelables. En suivant un scénario tendanciel, la Région serait à 33% en 2050 avec l'ambition d'atteindre 100%.

Agnès Langevine conclut son propos en précisant que la Région sera déterminée et très volontariste sur la réussite de ces projets en étant évidemment très vigilante sur les impacts environnementaux et les écosystèmes marins.



## L'opportunité de créer des synergies entre les deux parcs éoliens de Gruissan et de Leucate/ Le Barcarès

### Maryse Ardit de l'association ECCLA

Maryse Ardit de l'association ECCLA a évoqué les premiers états des sous-sols marins et les études lancées par les deux maîtres d'ouvrage. Les deux périmètres se rejoignent, ils se recoupent. "Il faudrait se regrouper afin de sortir une vision globale mutualisée de ce que les maîtres d'ouvrage auront appris les uns les autres afin que l'on ait une vision de ce territoire, grâce à vous, bien meilleure que ce qu'elle était avant".

Stéphanie Massin a précisé "qu'en effet les périmètres d'étude se recoupent et que EFGL, en accord avec Quadran, allait travailler pour mutualiser l'apport de connaissances et en proposer une restitution commune dans le cadre de l'étude d'impact et dès que ce sera possible pour les calendriers des 2 projets. Cette démarche sera étendue à d'autres thématiques que les oiseaux et les mammifères marins et notamment le paysage".

Roselyne Buscaïl de l'université de Perpignan a évoqué plusieurs thématiques : la partie écologie (poissons), la qualité de l'eau, notamment sur l'utilisation de l'antifouling sur les structures, la modification des courants, la modification des transits des particules. Autre axe de réflexion proposé : profiter de ces structures pour mettre en place de l'appareillage de mesures.

## Philippe Lenfant de l'Université de Perpignan

Ce dernier souligne la chance d'avoir sur le territoire une Université tournée vers le marin, ainsi que le laboratoire Arago, également tourné vers le marin. Il devrait y avoir beaucoup plus d'interactions avec les scientifiques car l'Université a plus de 25 ans de données sur le territoire. Les données récoltées par les porteurs du projet peuvent aussi les intéresser.

Au-delà, il y a de nombreux aspects à développer en recherche fondamentale et en recherche appliquée. La formation est aussi un enjeu majeur : Il existe une école d'ingénieurs toute nouvelle en énergies renouvelables avec de futurs cadres à former et les retours d'expérience seront très utiles. Par ailleurs, beaucoup de choses sont à approfondir autour du poisson. L'Université a déjà réfléchi avec EFGL et RTE sur le raccordement car il s'agit de zones très sensibles pour les nurseries. Le système du flotteur profitera certainement à la biodiversité.

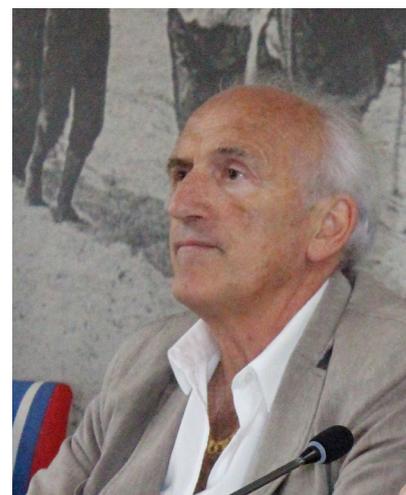


Concernant la qualité de l'eau, Stéphanie Massin a précisé qu'EFGL réalisera des états de référence avant construction. Pour les échanges avec les universités, le projet est preneur à partir de l'automne 2017, à l'occasion de l'élaboration des suivis environnementaux. Concernant la question de l'antifouling (ajout d'une peinture contenant des biocides qui empêche la fixation d'organismes vivants sur le flotteur), il y a un retour d'expérience plutôt positif du projet portugais qui permettrait au projet de s'en passer. Le projet soulève encore beaucoup de questions, mais l'Université affiche sa volonté d'y apporter sa contribution.

## Michel Moly, Président du Parc naturel marin du golfe du Lion

Le Président du Parc naturel marin du Golfe du Lion félicite le fait que cette concertation soit aujourd'hui engagée. Le Parc marin réfléchit depuis l'appel à projets et a créé une commission spécifique éolien flottant au sein du conseil de gestion du parc. « *Nous nous réjouissons que la grande majorité des membres de cette commission soient ici aujourd'hui* ».

*« Nous sommes satisfaits car nous voulons que le maximum de parties prenantes et populations soient informées. Nous sommes fiers d'accompagner ce projet. Et nous voulions que nos populations permanentes et les touristes soient informés du mieux possible. Sachez que le Parc marin sera vigilant là dessus et c'est le Conseil de gestion qui donnera une position décisionnelle sur ce projet ».*



Dominique Schemla de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole en charge du développement durable indique que sa Collectivité adhère à un projet qui concilie économie et écologie et qui peut impacter, au sens favorable du terme, le tourisme. « *Nous avons décidé de manière unanime et concertée de soutenir ce projet* ».

## Le maire de Leucate Michel Py

Sa commune croit depuis longtemps à l'économie du vent. « *Nous avons développé depuis une vingtaine d'années une filière autour des sports de glisse porteuse d'emplois et d'économie pour le littoral. C'est donc avec satisfaction que l'on a vu retenu ce site de Leucate-Barcarès pour l'accueil de cette ferme d'éoliennes flottantes.* »



Cette concertation était nécessaire. Il faut que tous les points de vue soient partagés. Michel Py a par ailleurs fait part de sa surprise d'apprendre, que sur les 2 hypothèses d'implantation du parc, l'une à 16 km l'autre à 19 km, c'est celle à 16 km qui est proposée sans concertation. Il a précisé que ce sujet serait de nouveau abordé.

Jean- Mathieu Kolb précise que sur la localisation des éoliennes, la zone définie après concertation par l'Etat permettait d'installer la 1<sup>ère</sup> éolienne à 14 km. « *Nous avons effectivement fait le choix*

*d'une localisation plus lointaine, en l'occurrence entre 16 km pour la première éolienne et quasiment 18 km pour la plus lointaine. La localisation est un exercice délicat qui doit prendre en compte toutes les contraintes et toutes les sensibilités. Nous serons heureux de pouvoir en discuter lors de cette phase de concertation, et notamment sur le sujet du paysage, en présentant à tous les simulations visuelles qui circulent en ce moment dans la salle, et bien d'autres qui seront réalisées cet été* ».

Stéphanie Massin précise que l'étude d'insertion paysagère est en cours et sera restituée à la réunion de concertation de fin septembre. Aujourd'hui EFGL est en mesure de présenter deux simulations, une à 14 km et l'autre à 16 km. Ce sujet n'est pas clos. Il y aura un atelier dédié au paysage lors des réunions publiques pour recueillir des avis notamment sur les différents points de prise de vue.

Les dispositifs de concertation :

Jean- Mathieu Kolb a insisté sur la pédagogie à mettre en oeuvre sur le dossier. De nombreuses actions sont prévues durant l'été, comme l'organisation de rendez-vous presse pour relayer les informations auprès du plus grand nombre, la distribution de flyers sur les marchés, la reprise des informations et des compte rendus de réunions sur le site Internet afin de faire émerger des avis.

Il y aura deux réunions publiques les 27 juin et 5 juillet suivies d'ateliers thématiques. En parallèle, seront mis en place des points d'informations à Leucate et au Barcarès, dans les offices de tourisme ainsi que des permanences durant les mois de juillet, août et septembre. Suivront aussi des réunions avec les pêcheurs. EFGL réalisera des enquêtes afin de recueillir l'avis des commerçants et des touristes. Une réunion de restitution aura lieu en septembre.

L'ensemble de ces outils doit permettre la compréhension du projet.





## Conclusion

### Bernard Pérez, Président du Comité régional des pêches

Ce dernier est satisfait du partenariat et des discussions avec les porteurs du projet et l'ensemble du parc marin. *« Depuis le début, le Comité des pêches travaille avec ENGIE et vient de présenter un projet pour le suivi socio-économique dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. En revanche les pêcheurs sont très vigilants sur l'implantation des éoliennes. Les plus concernés par le lieu précis où vont être placées les éoliennes, ce sont les pêcheurs et la profession liée à la pêche. A ce titre, ils doivent être les premiers informés du positionnement des éoliennes. Cela va être très important pour la profession. Les conséquences seraient importantes si la profession n'est pas contactée et associée aux décisions ».*

Michel MOLY, Président du Parc naturel marin du Golfe du Lion : *« Ce sont bien les scientifiques qui savent comment préserver le milieu marin depuis 1960 en appui avec les élus ».*

En conclusion Alain Ferrand, maire du Barcarès, a de nouveau confirmé que ce projet peut être une formidable vitrine, tout en rappelant que l'impact visuel n'est pas négligeable. Avant toute prise de décision, il faut que les maires soient entendus et ils seront très vigilants.

L'animatrice clôt ce premier Comité de liaison à 11h50.

#### Liste des participants :

BRLi : FRAYSSE Nicolas / CAISSE DES DEPOTS : LE HERICY Gilles / CCI PYRENEES ORIENTALES : COCHET Catherine / COMITE INTERDEPARTEMENTAL DES PECHES : PLANAS Marc / COMITE REGIONAL DES PECHES : PEREZ Bernard / COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC : BREVAN Claude / DDTM : SCHLOSSER Johann / DRRT OCCITANIE : LAVAUD Philippe / ECCLA : ARDITI Maryse / ECCLA : THIBAUT Jean-Luc / ENGIE : KOLB Jean-Mathieu / ENGIE : JORDI Johanna / ENGIE : PEIGNET Nicolas / ENGIE : LEMIERE Samuel / ENGIE : MASSIN Stéphanie / ENGIE : HOPFNER JOSSE Catherine / ENGIE : L'HARIDON Gilles / ENGIE : POUJOL Baptiste / FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS : HODEAU Jean-Claude / GRAND NARBONNE : DELFOUR Grégory / IFREMER : DIETRICH Jacques / MAIRIE DE LEUCATE : PY Michel / MAIRIE DE LEUCATE : DESLOT Philippe / MAIRIE DE PORT-LA NOUVELLE : BARADAT Georges / MAIRIE DE PORT-LA NOUVELLE : ROQUELAURE Claude / MAIRIE DE SAINT LAURENT DE LA SALANQUE : GOT Alain / MAIRIE DE TORREILLES : MARGAIL Cécile / MAIRIE DU BARCARES : FERRAND Alain / MAIRIE DU BARCARES : TOMISSI Loïc / MAIRIE DU BARCARES : PLANAS Marc / MAIRIE DU BARCARES : VILLARD Aline / MAIRIE DU BARCARES : FORONI Annie / OBSERVATOIRE DU BANYULS : LABRUNE Céline / PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION : LE CORRE Gildas / PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION : MOLY Michel / PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE : SCHEMLA Dominique / PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE : AUGÉY Mélanie / PORT DU BARCARES : CAUNEILLE Sylvain / REGION OCCITANIE : LANGEVINE Agnès / REGION OCCITANIE : MENA André / RTE : BOCQUENET Yannick / RTE : GHACHEM Clémentine / RTE : BAGUET Jean-Marc / SEANEO : DALIAS Nicolas / SNSM PYRENEES ORIENTALES ET AUDE : BARSELO Alain / SYNDICAT MIXTE RIVAGE : FONBONNE Laurent / UNIVERSITE DE PERPIGNAN : BUSCAIL Roselyne / UNIVERSITE DE PERPIGNAN : LENFANT Philippe / YACHT CLUB DE PORT LEUCATE : COUDERC Philippe.



## Exprimez-vous !

Claude BREVAN, garante de la concertation  
 claude.brevan@wanadoo.fr  
 Equipe projet  
 info@info-efgl.fr

Suivez - nous !



Web  
 www.info-efgl.fr